

## Conseil municipal

(Art.22 du code d'administration communale)

Le conseil municipal de la commune de Malzéville se réunira, en séance ordinaire le :

**Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 19h**

**Salle polyvalente Michel Dinet**

- Place François Mitterrand -

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera en fixant **un nombre maximal de 20 personnes** autorisées à y assister.

Les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance sont :

- Délibération n°1 : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Délibération n°2 : Décision budgétaire modificative n°1
- Délibération n°3 : Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Délibération n°4 : Attribution des subventions 2020 aux associations
- Délibération n°5 : Commission intercommunale des impôts directs (CIID) – Désignation de 2 membres en vue de leur inscription sur la liste proposée par la métropole du Grand Nancy
- Délibération n°6 : Avenant n°2 au règlement d'octroi de la prime municipale d'aide aux travaux de ravalement obligatoire des façades
- Délibération n°7 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire – 14 rue du lion d'Or – Périmètre N°5
- Délibération n°8 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire – 24 rue Sadi Carnot – Périmètre N°4
- Délibération n°9 : Rapport d'activité et de développement durable 2019 de la métropole du Grand Nancy
- Délibération n°10 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement
- Délibération n°11 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- Délibération n°12 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- Délibération n°13 : Questions diverses

Malzéville, le 25 septembre 2020

Le Maire,

Bertrand KLING

